



[secretariat@sirtomgrosne.fr](mailto:secretariat@sirtomgrosne.fr)

N°18 / janvier 2015

[www.sirtomgrosne.fr](http://www.sirtomgrosne.fr)

03.85.59.26.98

**Horaires des déchetteries: 03.85.59.80.15**



Nouveaux élus, nouveaux délégués, nouveau logo!  
Suivez-moi en tournant les pages et bonne lecture!



Vidéos sur: [www.ecoemballages.fr/suivezmoi/](http://www.ecoemballages.fr/suivezmoi/)

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par les élections municipales et par un renouvellement des élus. Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, en qualité de collectivité territoriale assurant la gestion des déchets ménagers pour trois communautés de communes, n'a pas échappé à la règle et nous avons maintenant un conseil syndical comportant environ deux tiers de nouveaux élus. La nouvelle composition du conseil est effective depuis le mois de juin, mais nouveauté oblige, les décisions à prendre nécessitent de l'information. C'est la raison pour laquelle en cette fin d'année, le SIRTOM a organisé avec chacune des trois communautés de communes des réunions afin de débattre des deux sujets d'actualité : la mise à niveau du réseau des déchetteries et la mise en place d'une tarification incitative.

Pour les déchetteries, au nombre de 5 sur notre territoire, l'enjeu porte avant tout sur le respect des obligations de sécurité qui ont évolué ces dernières années. De fait, il sera nécessaire de remonter les parapets d'accès aux bennes. Bien évidemment cela réduira un peu la facilité d'utilisation pour l'utilisateur, mais il faut bien réaliser que des accidents arrivent et que la chute d'une personne dans une benne peut se traduire par un décès. Le cas s'est déjà produit ailleurs, mais heureusement sur notre territoire syndical les chutes constatées n'ont pas eu ces conséquences tragiques. Parallèlement ces travaux obligatoires peuvent être accompagnés d'agrandissements de ces déchetteries pour accueillir plus de bennes et répondre à l'orientation nécessaire d'accroissement du tri. Ceci représentant des coûts importants, il est aussi logique de s'interroger sur le nombre de déchetteries. Sont-elles toutes à maintenir au même niveau, voire à conserver ? La mise en place d'une tarification incitative est un autre sujet pouvant impacter fortement nos finances. Elle nécessiterait un nouvel équipement en poubelles individuelles ou collectives. De plus, elle viendrait changer nos habitudes en particulier au niveau du paiement qui ne serait plus dépendant de la base du foncier bâti mais du nombre de fois où nous ferions vider notre poubelle dans l'année. Mais la tarification incitative peut permettre de réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles dont le coût de traitement est le plus élevé.

Vous l'aurez compris les décisions à prendre sur ces deux sujets ne sont pas évidentes et c'est bien la raison pour laquelle le débat doit être le plus large possible avant d'opter pour une orientation. Ceci montre que la gestion des déchets est compliquée si l'objectif est d'en réduire les coûts, et l'impact sur notre territoire, ce qui est l'une des priorités de notre syndicat. Et pour conclure, comme le déchet le plus simple à traiter est celui qui n'existe pas, nous vous invitons à découvrir dans cet éco-SIRTOM, comme dans les précédents, des solutions et des techniques pour limiter les tonnages à traiter.

Le Président,  
  
Michel MAYA



### Conçu par le Sirtom, son nouveau guide de la réduction des déchets et du tri

# Guide de la réduction des déchets et du tri

CHACUN EST CONCERNÉ  
*Suivez mes conseils*



Ce guide a pour but, par la mise en pratique de gestes simples au quotidien, d'aider tous ceux qui souhaitent protéger l'environnement.

Vous verrez comment réduire le coût de vos achats, contribuer à la réduction des volumes et de la nocivité des déchets et trier correctement vos déchets recyclables.

Ce « dictionnaire » de la prévention et du tri est disponible en plusieurs langues.

Vous pouvez trouver ce guide dans vos mairies respectives et au Sirtom de la Vallée de la Grosne.

N'hésitez pas à nous donner votre avis sur ce document par mail: [secretariat@sirtomgrosne.fr](mailto:secretariat@sirtomgrosne.fr) ou par téléphone: 03 85 59 26 98.

### Médaille d'honneur régionale départementale et communale pour Laurent Lacorne.

Lacorne Laurent a débuté au Sirtom de la Vallée de la Grosne en 1992 par un contrat à durée déterminée. Stagiaire puis titulaire en février 1993, il est aujourd'hui coordinateur de la gestion des collectes.

Il lui revient la médaille d'honneur départementale et communale après vingt deux ans de bons et loyaux services. Laurent est une personne qui sait donner de son temps aux autres collègues. Très apprécié au sein de l'équipe, la remise officielle s'est déroulée dans les locaux du Sirtom avec ses collègues et sa famille. Félicitations!



### Nouveau camion de transport au Sirtom.



Le Sirtom de la Vallée de la Grosne a remplacé au mois de juillet le camion grue collectant les conteneurs papiers sur le territoire. Ayant tourné plus de 490 000 kilomètres, l'ancien camion de 2004 servira en remplacement en cas de petits pépins. Ce nouveau véhicule, imposant par sa taille (7,50m par 2,40m), fabriqué à Bourg en Bresse, offre aux équipes du Sirtom un confort moderne.

## Une nouvelle benne à la déchetterie de Cluny pour la collecte et le recyclage des meubles usagés: Eco-Mobilier.



Éco-mobilier est un éco-organisme agréé par l'Etat ( responsabilité élargie du producteur). Le principe est « PRODUCTEUR-PAYEUR ». Les fabricants et les distributeurs ont l'obligation d'adhérer à cet organisme et d'appliquer une éco-participation payée par le consommateur lors de l'achat. Cette éco-participation est reversée par les professionnels à éco-mobilier qui a pour mission d'assurer la gestion de fin de vie des produits (collecte en déchetterie, recyclage des meubles usagés).



Chaque année **1 700 000 tonnes** de déchets d'éléments d'ameublement sont générés. Une famille de quatre personnes jette 100kg de mobilier par an. Seuls 23% sont recyclés!



Ce qui va changer :  
La valorisation de **TOUS** les meubles.

Ce qui change pour les usagers de la déchetterie de Cluny:  
La mise en place d'une benne dédiée à partir du mois de novembre 2014 au mobilier hors d'usage. Progressivement, l'ensemble des déchetteries du SIRTOM sera équipé.

### Quel déchet peut-on déposer?

**Quel que soit le type :**  
sièges, matelas, literies, tables, bureaux, armoires, salle à manger et meubles de salle de bain...

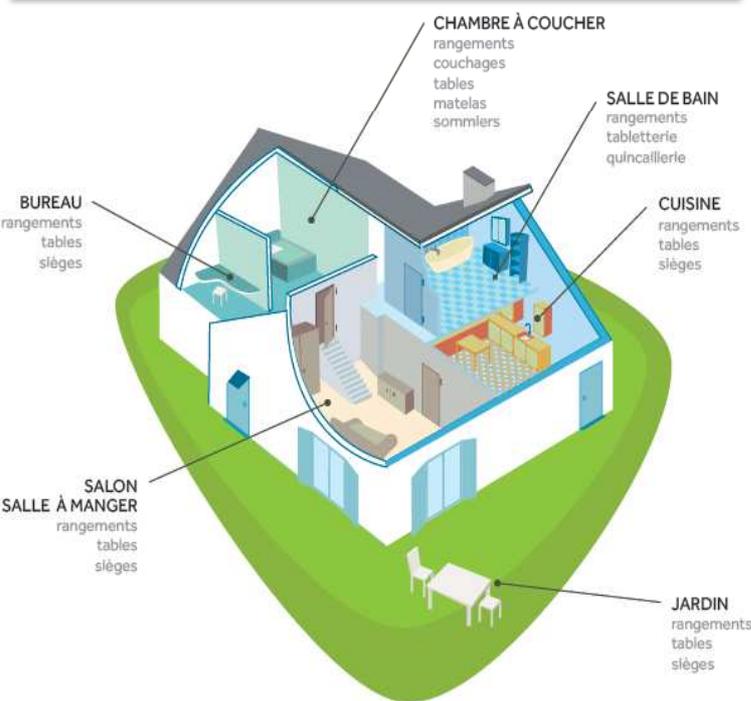
**Quel que soit le matériau :** bois, panneaux, rembourrés, métal, plastique...

**Quelle que soit l'origine :** la maison, le jardin, le garage...

**Quel que soit l'état :** entiers, démontés, en état d'usage ou non...

**Quelle que soit la taille.**

Pour plus d'informations, demandez au gardien ou rendez-vous sur le site [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)



### Ne sont pas concernés

→ Les éléments de décoration et de récréation



### Conseil malin: pensez ressourcerie!

Les objets comme les meubles pouvant encore servir ou être facilement réparables doivent être donnés à la **ressourcerie** sur chaque déchetterie.

Avant de jeter pensons réutilisation





Le Sirtom de la Vallée de la Grosne développe depuis le mois de janvier 2014 une politique de tri et de sensibilisation sur les déchets diffus spécifiques appelés plus communément « déchets toxiques ». Cette filière regroupe les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les particuliers.

Ces déchets ne doivent **en aucun cas être jetés aux ordures ménagères, ni dans la benne encombrants** en déchetterie. Une collecte spécifique est réalisée par l'entreprise EDIB à Longvic, les déchets sont vérifiés à leur arrivée par des chimistes. Ces déchets sont ensuite valorisés suivant leur contenu.

Il est important d'orienter tous ces déchets dans les bonnes filières pour protéger l'environnement. L'infiltration de produits toxiques dans le sol peut engendrer une pollution des eaux, nuire à la faune et à la flore et atteindre la santé de l'homme.

Voici la liste des déchets diffus spécifiques **pour les particuliers** que vous devez amener en déchetterie « pleins ou vides ».



## Comment agir au quotidien pour éviter d'utiliser des produits toxiques?

### ➤ Pour le ménage :

- ❖ Préférer les détergents à base de produits naturels. Ils peuvent être fabriqués à la maison à partir d'ingrédients simples : vinaigre blanc, bicarbonate de soude, jus de citron, huiles essentielles. De nombreuses recettes:

[http://raffa.grandmenage.info/post/2006/01/12/Livret\\_Le\\_Grand\\_M%C3%A9nage\\_Versions\\_finales](http://raffa.grandmenage.info/post/2006/01/12/Livret_Le_Grand_M%C3%A9nage_Versions_finales)

- ❖ Utiliser les chiffons lavables, plutôt que les lingettes jetables. Cela permet également de réaliser des économies financières.

### ➤ Pour le bricolage :

- ❖ Privilégier les peintures et vernis plus écologiques identifiés grâce à l'écolabel européen ou à l'écolabel français.

### ➤ Pour le jardinage :

- ❖ Fabriquer les traitements soi-même à partir d'ingrédients naturels (la prêle en fongicide, la consoude en insecticide et l'ortie en répulsif et insecticide).



<p><b>Entretien véhicule</b></p> <p>Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.</p>	<p><b>Bricolage &amp; Décoration</b></p> <p>Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.</p>	<p><b>Entretien maison</b></p> <p>Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).</p>
<p><b>Chauffage, cheminée, barbecue</b></p> <p>Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.</p>	<p><b>Entretien jardin</b></p> <p>Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide.</p>	
<p><b>Entretien piscine</b></p> <p>Chlore, désinfectants de piscine.</p>	<p><b>Enduit, colle, mastic, résine.</b></p> <p>Enduit, colle, mastic, résine.</p>	
	<p><b>Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.</b></p> <p>Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.</p>	

➤ Pour plus d'informations: [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)



## Que deviennent les textiles, linges et chaussures donnés dans les conteneurs?

Plutôt que de les jeter, on peut déposer ses textiles, linges et chaussures usagés dans les conteneurs mis à votre disposition.

Il y en a toujours un près de chez soi. Une carte interactive des points d'apport est disponible sur [www.lafibredutri.com](http://www.lafibredutri.com).

### Réemploi:



Les commandes sont préparées et emballées pour être vendues au poids: 10kg, 45kg ou 500kg.



Après le premier tri, les vêtements réutilisables subissent un second tri. Les articles sont vérifiés un à un.



Je dépose mon sac



Les sacs collectés sont regroupés et acheminés vers un centre de tri.



Le trieur ouvre les sacs puis répartit leur contenu en fonction de la nature et de l'état des vêtements.

### Recyclage:



Les vêtements destinés au recyclage sont pressés et cerclés de fer avant expédition. Les textiles seront coupés en morceaux.

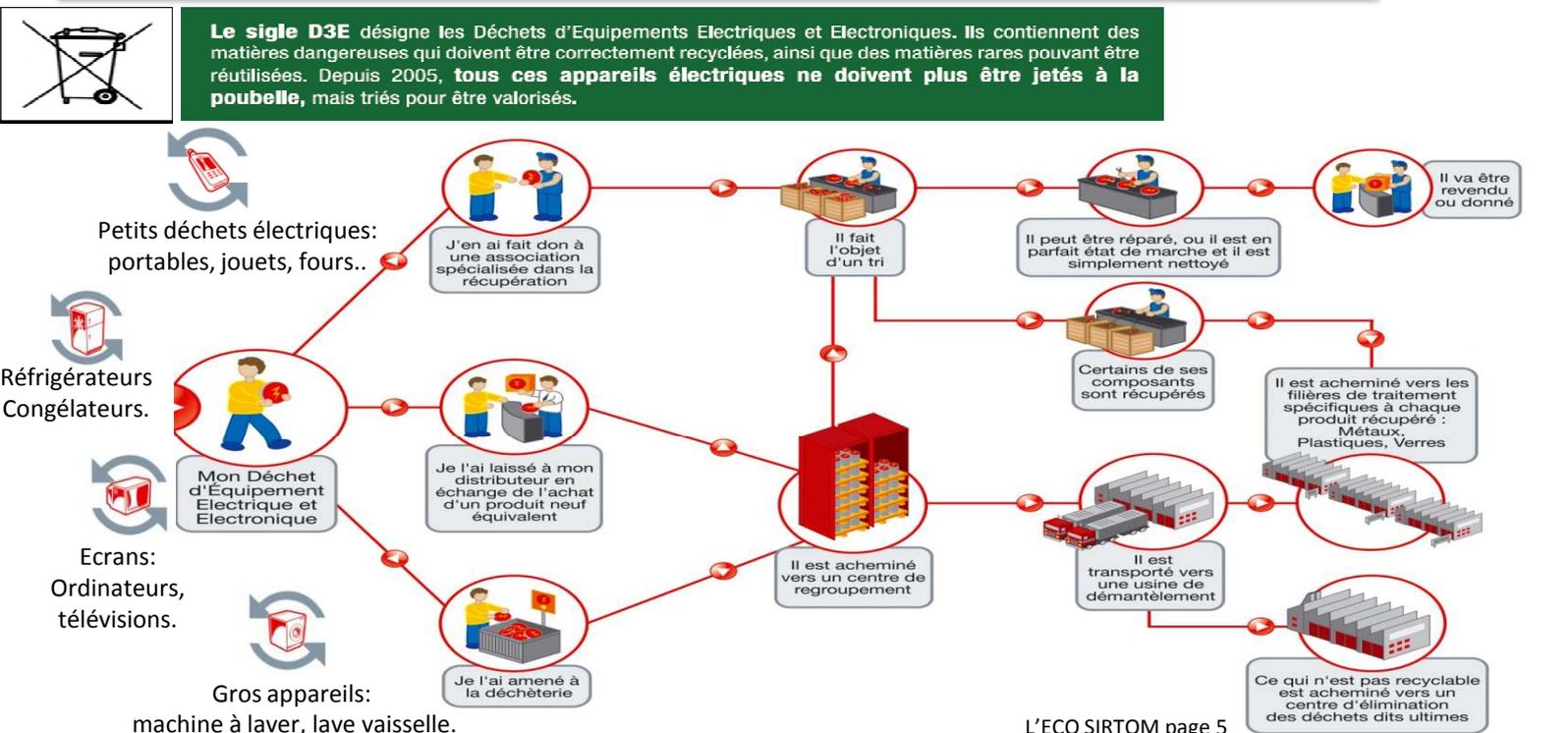


Les textiles troués sont exploités en matière secondaire.

Pour plus d'informations:

[www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr) / Vidéos sur [www.lafibredutri.fr/#section-que](http://www.lafibredutri.fr/#section-que)

## Que deviennent les déchets électriques et électroniques après usage?



## Le programme local de prévention des déchets

Rappel : LE SIRTOM de la Vallée de la Grosne s'est engagé, en partenariat avec les Communautés de Communes du Tournugeois et Mâconnais Val de Saône dans un Programme Local de Prévention des déchets dont l'objectif est de réduire :

- de 7% la quantité de déchets produits sur le territoire, soit 23 kg/hab. en 5 ans,
- la toxicité des déchets.

Quatre années après le début du programme, les résultats commencent à être encourageants.

## Pique-nique zéro déchet

Le problème avec les pique-niques, c'est qu'on se retrouve toujours avec une quantité incroyable de déchets à ramener à la maison...

Quelques réflexes simples pour réaliser un délicieux pique-nique « zéro déchet » !

- ❖ Evitez l'**aluminium** ou le **film plastique jetable**, pour transporter des aliments.
- ❖ Déplacez salades et autres sandwichs dans des **boîtes hermétiques**.
- ❖ Pour la boisson, remplissez des **gourdes** et des **thermos** pour ne pas vous encombrer avec des bouteilles ou des cannettes vides.
- ❖ Quant au dessert, un fruit de préférence de saison (comme les légumes).
- ❖ Côté vaisselle, le mieux reste les **assiettes, couverts et verres en plastique réutilisables**, très légers (ou en métal : plus résistant, mais plus lourd). Les serviettes jetables peuvent quant à elles être remplacées par celles en **tissu**.

Bien sûr, il est inutile de dire qu'il est plus amusant, sain, et écologique de **préparer soi-même** ses pique-niques pour éviter de se retrouver avec des emballages.



## Les commerçants de Cluny s'engagent



### Commerces de proximité : Une démarche volontariste de prévention des déchets!

L'action, menée par le SIRTOM de la vallée de la Grosne et la Chambre de Commerces et d'industrie (CCI), soutenue par l'Union Commerciale de Cluny, se déroule dans les rues commerçantes de Cluny.

Elle consiste à engager le commerçant pour agir en faveur d'une démarche de réduction de la production, et/ou de la nocivité de ses déchets, et à faire reconnaître sa démarche d'exemplarité auprès de ses clients, en vue de les inciter à agir eux-mêmes.

30 commerces de Cluny ont accepté d'agir en faveur de la prévention des déchets. Une liste d'éco-gestes leur a été remise suite au diagnostic réalisé par le SIRTOM et la CCI. Ces « éco-gestes » sont des conseils pour limiter leur production de déchets, et ceux de leurs clients (comme par exemple : promouvoir l'utilisation du cabas, utiliser/vendre des produits éco labélisés, acheter en grand conditionnement ...). Dans un premier temps, les commerçants qui s'engagent seront identifiés par cette étiquette apposée sur leur vitrine ou banque de vente.

Puis si les engagements du commerçant sont tenus, le label "les petits gestes durables" lui sera alors remis par le Sirtom et la CCI.

## Le programme local de prévention des déchets

# Mieux consommer pour réduire sa poubelle

Notre société actuelle nous incite à consommer des produits tout prêts, souvent sur-emballés et rapidement consommés (plats préparés, lingettes jetables, ...). Ce genre de consommation coûte cher d'un point de vue économique et environnemental.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) a étudié qu'en choisissant bien ses produits, on peut réduire le poids des emballages achetés et réaliser une économie financière substantielle. N'oublions pas que lorsque nous achetons un produit, **nous payons deux fois son emballage : à l'achat et son élimination !**

## Comment faire ?

### ➤ AVANT LES COURSES :

- ❖ **préparer une liste de courses** pour acheter selon ses besoins et éviter ainsi les achats superflus,
- ❖ **faire l'inventaire de son frigo** et de ses placards afin de ne pas acheter en double.

### ➤ PENDANT LES COURSES :

- ❖ **utiliser un panier, un cabas ou un sac réutilisable.** Vous éviterez ainsi de vous servir d'un sac plastique jetable,
- ❖ **acheter les fruits et légumes en vrac et des produits à la coupe** pour limiter les emballages,
- ❖ **éviter les produits jetables** (lingettes, essuie-tout, rasoirs, vaisselle, dosettes, post-it ...): adopter des produits réutilisables, résistants et conçus pour durer (piles rechargeables, vaisselle lavable, ...).



### ➤ APRES LES COURSES :

- ❖ **bien ranger son frigo** en essayant de respecter les zones de fraîcheur,
- ❖ **respecter la règle: « premier entré premier sorti »,**
- ❖ **bien adapter ses doses** au nombre de convives afin d'éviter les restes,
- ❖ et s'il y a des restes, **apprendre à les accommoder ou les congeler** afin de les manger plus tard.



## STOP PUB : moins de prospectus dans sa boîte aux lettres,



Nos boîtes aux lettres sont remplies en moyenne de 31 kg chaque année de prospectus, publicités et de journaux gratuits.

Pour ceux qui ne désirent plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un STOP PUB (tout en continuant de recevoir l'information de sa collectivité).

Pour obtenir gratuitement un autocollant stop pub, contacter le Sirtom de la vallée de la Grosne ou demandez-le dans votre mairie.

Si vous aimez lire la publicité, pensez à les apporter à un conteneur bleu pour le recyclage du papier!

## Tous les papiers se recyclent



## Le programme local de prévention des déchets

# Bébé fait des économies et réduit sa poubelle!

Avec l'arrivée d'un bébé, c'est souvent le bouleversement à la maison : se partager entre son travail et son enfant n'est pas toujours évident. Aussi, nous choisissons ce qui nous paraît le plus simple et le plus évident en consommant des tonnes de couches, des articles de puériculture improbables, etc. Pratique, certes, mais bon ni pour nos finances, ni pour la planète ...

### ➤ Pour le repas :

Préparez vous-même les purées et compotes à partir de produits en vrac, congelez-les en petites portions pour les conserver. Utilisez des produits surgelés, sous forme de purées nature (légumes, fruits) : moins de gaspillage (par rapport aux pots non consommés après ouverture).

Vous limiterez ainsi les emballages.



Pensez également à la « pompotte » réutilisable. Gourde en silicone que vous pouvez remplir selon vos envies (jus de fruit, yaourts, compote, ...)

### ➤ L'équipement:

Pour les meubles, jeux, vêtements, ... pensez aux bourses de puériculture, à la récupération (fabrication de jeux « boîte à forme » avec des boites de lait et bouchons...), et achetez de seconde main (site internet, Ressourcerie, vide grenier) etc.

### ➤ Les soins quotidiens

Pour la toilette, préférez un gant, un carré de polaire ou coton lavable plutôt que les lingettes jetables.

Pour les changes, pensez aux couches lavables. Rien à voir, avec les langes et les épingles à nourrice d'autrefois. Les couches lavables d'aujourd'hui sont attrayantes, colorées, tissées dans des matières innovantes (microfibres par exemple) et équipées de systèmes anti-fuites dernier cri.



	Couches jetables	Couches lavables*
Achat de couches	1000€ à 2000€	250€ à 600€
Achat de voiles	0	50€
Lavage des couches	0	90€
	<b>1000€ à 2000€</b>	<b>390€ à 740€</b>

*\* calcul effectué pour 1 enfant de la naissance à la propreté. Le coût des couches lavables diminue pour le second enfant, puisque l'acquisition est déjà faite.*

## Manifestations éco-responsables

Le Sirtom de la vallée de la Grosne prête à toute association culturelle, sportive, entreprise, école, mairie, etc, des gobelets réutilisables pour éviter les gobelets jetables en plastique.

Cette opération est totalement gratuite pour les organisateurs, puisque le prêt et le lavage sont pris en charge par la Collectivité. Seuls les gobelets manquants seront facturés 1€.

**Pour réserver des gobelets, merci de contacter le SIRTOM au 03 85 59 26 98  
au moins 10 jours à l'avance!**

